

02 avr 2021 -17:42

Appartient à [Conseil des ministres du 2 avril 2021](#)

## Conditions auxquelles l'INAMI peut conclure des conventions pour des projets pilotes de soins intégrés

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 31 juillet 2017 fixant les conditions auxquelles le Comité de l'assurance de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité peut conclure des conventions en vue du financement de projets pilotes de soins intégrés.

Les principales adaptations sont les suivantes :

- la possibilité pour une équipe de collaborateurs d'assurer le management d'intégration
- l'introduction du concept de *pseudo-code*
- la précision de l'objectif *Quadruple Aim*
- l'ajout d'une base légale pour les annexes à la convention avec chaque projet pilote
- la possibilité de prolonger d'un an les conventions avec les projets pilotes
- la suppression de toutes les dispositions relatives au calcul de la garantie budgétaire et des gains d'efficience
- l'adaptation du financement des projets pilotes en prévoyant une intervention forfaitaire pour les actions effectivement réalisées par un projet
- la suppression du renvoi à l'équipe scientifique (FAITH.be)

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

France Dammel  
Porte-parole (FR)  
+32 494 50 88 98  
[france.dammel@vandenbroucke.fed.be](mailto:france.dammel@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Jan Eyckmans  
Porte-parole (NL)  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be](mailto:jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be)